

Réponse du Conseil administratif à la motion de la commission sociale et de la jeunesse, acceptée par le Conseil municipal le 24 janvier 2005, intitulée: «Conseil des enfants».

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à étudier la mise en place d'un projet pilote de conseil des enfants dans un quartier de la ville à définir, en partenariat avec la maison de quartier, les écoles et tout autre partenaire intéressé par ce projet.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Répondant à l'invite du Conseil municipal, le Conseil administratif a chargé le Service des écoles et institutions pour l'enfance et la Délégation à la jeunesse de mettre sur pied un groupe de pilotage avec les maisons de quartier intéressées. Trois maisons de quartier se sont annoncées: Franchises, Champel et Acacias. Chacune d'elles a souhaité développer un projet de conseil d'enfants répondant aux caractéristiques spécifiques de son environnement et de son fonctionnement.

La finalité du projet est de valoriser le statut de l'enfant dans la ville et de lui donner un pouvoir sur son environnement. Le groupe de pilotage s'est employé à fixer un cadre strict afin d'éviter certains problèmes, notamment:

- risques de manipulation et d'instrumentalisation des enfants par les adultes;
- importance de respecter les rythmes de travail des enfants et leur capacité de projection;
- risque de donner de faux espoirs aux enfants;
- risque de double emploi avec les conseils d'école.

Il a été décidé de cibler la tranche d'âge de 8 à 12 ans et de s'en tenir au principe du volontariat. Le groupe de pilotage considère que les compétences de ces conseils pourront toucher notamment les domaines de l'aménagement urbain, de l'écologie, du vivre ensemble (solidarité, voisinage) ou encore du vivre avec (deuil, monoparentalité). La durée du projet a été fixée à deux ans au minimum.

Les trois maisons de quartier précitées ont entrepris de consulter leurs partenaires habituels (parents, écoles, personnel parascolaire) sur le bien-fondé et la faisabilité du projet. Parallèlement, elles ont amené l'idée de ces conseils lors des temps d'accueil des enfants en suscitant leurs propositions, leurs souhaits et leurs commentaires. Force est de constater que le projet reste abstrait pour les enfants. Ils ont une certaine difficulté à saisir l'objectif et à y trouver de l'intérêt.

Il convient donc de faciliter le démarrage en consultant les enfants sur des projets précis: par exemple, organisation d'une fête ou aménagement de jeux. C'est à cela que vont s'employer les trois maisons de quartier volontaires ces prochains mois.

A ce stade du déroulement de l'expérience, le Conseil administratif considère qu'il est intéressant de poursuivre le travail entrepris, mais qu'un tel projet a besoin de temps pour prendre corps. Il vous propose de prendre acte du fait que la démarche est engagée dans un cadre correct et d'attendre que la situation ait évolué pour recevoir de nouvelles informations.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Manuel Tornare

Le 2 mai 2007.